

## SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le mercredi 13 novembre 2019 à 10 h 15, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: M. le maire Régis Labeaume, président (partie de séance)  
M. Rémy Normand, vice-président  
M<sup>me</sup> Marie-Josée Savard, vice-présidente  
M<sup>me</sup> Alicia Despins  
M. Jérémie Ernould  
M<sup>me</sup> Michelle Morin-Doyle  
M<sup>me</sup> Suzanne Verreault  
M. Steeve Verret  
M<sup>me</sup> Émilie Villeneuve

Sont également  
présents: M. Luc Monty, directeur général  
M. Gilles Dufour, directeur général adjoint  
M<sup>me</sup> Chantale Giguère, directrice générale adjointe  
M. Pierre St-Michel, directeur général adjoint  
M. Alain Tardif, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier

Est absent: M. Patrick Voyer

---

**Madame la conseillère Marie-Josée Savard préside la séance.**

**CE-2019-1983** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation, pour la saison hivernale 2019-2020, des taux et tarifs relatifs au transport de la neige et de la glace par les camionneurs privés - Entente entre la Ville de Québec et *Les Transporteurs en vrac (Région 03) inc.* (Dossier 53263) - **AP2019-585 (Ra-2160)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation des taux et tarifs de transport de neige et de glace, pour la saison hivernale 2019-2020, tel qu'indiqué à l'entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente de service entre la Ville de Québec, *Les Transporteurs en vrac (Région 03) inc.*, *Les Transporteurs en vrac Chauveau-Québec inc.*, *Les Transporteurs en vrac de Ste-Foy inc.* et *l'Association des Transporteurs en vrac de Montmorency inc.*, relative

à un service de répartition des besoins en camions pour le transport de la neige de la ville et de la fourniture de camions, pendant la saison hivernale 2019–2020;

- 3° l'autorisation au directeur du Service des approvisionnements de signer ladite entente.
- 

**CE-2019-1984 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat de support et d'entretien des licences d'utilisation des produits Bentley (Select 10398767), du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 (Dossier 42541) - AP2019-654 (CT-2447779) — (Ra-2160)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du renouvellement du contrat adjugé à *Bentley Systems inc.*, relatif au soutien et à l'entretien des licences d'utilisation des produits *Bentley* (Select 10398767), du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, pour une somme de 108 253,20 \$, excluant les taxes, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes;
  - 2° au directeur du Service des approvisionnements de signer tous les documents requis pour le renouvellement dudit contrat.
- 

**CE-2019-1985 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications à l'entente entre la Ville de Québec et *ABB inc.*, pour le projet *Consolidation de l'entreprise comme centre d'excellence en mesures et analyses* - DE2019-252 (Ra-2160)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications mineures de certaines clauses de l'entente entre la Ville de Québec et *ABB inc.*, pour le projet *Consolidation de l'entreprise comme centre d'excellence en mesures et analyses*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'annexe 1 de ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

---

**CE-2019-1986** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le partage des dépenses mixtes relativement à de nouvelles dispositions*, R.A.V.Q. 1300 - **FN2019-036** (Ra-2160)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le partage des dépenses mixtes relativement à de nouvelles dispositions*, R.A.V.Q. 1300.

---

**CE-2019-1987** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération, relatives à l'intersection de l'avenue Royale et de la rue Vallée - Arrondissement de Beauport - **TM2019-261** (Ra-2160)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications aux règles portant sur la circulation, relatives à l'obligation d'effectuer un arrêt pour le conducteur d'un véhicule routier ou d'une bicyclette sur les approches est et ouest de l'avenue Royale, et au retrait du passage pour piétons sur l'avenue Royale, à l'intersection de la rue Vallée.

---

**CE-2019-1988** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif au contrat de services professionnels en médecine du travail - Services requis pour des expertises médicales (Dossier 51738) - **AP2019-683** (Ra-2160)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 20 000 \$, excluant les taxes, au contrat adjudgé à *Groupe Santé Medisys inc.*, en vertu de la résolution CA-2018-0193 du 18 avril 2018, pour des services en médecine du travail, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

---

**CE-2019-1989** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à deux dérogations à l'égard des plaines inondables*, R.A.V.Q. 1309 - **PA2019-152** (Ra-2160)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à deux dérogations à l'égard des plaines inondables*, R.A.V.Q. 1309;
  - 2° la réduction de 45 à 20 jours du délai prévu à l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQcA-19.1), et accordé aux organismes partenaires pour donner un avis sur la modification proposée;
  - 3° l'adoption, conformément à l'article 53.11.4 de ladite Loi, du document indiquant la nature des modifications qui devront être apportées à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Québec advenant la modification du schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec* et de développement révisé par l'adoption et l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 1309.
- 

**CE-2019-1990** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des cadres de la Ville de Québec afin principalement d'y effectuer la restructuration financière requise par la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*, R.A.V.Q. 1308 - **RH2019-1005** (Ra-2160)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des cadres de la Ville de Québec afin principalement d'y effectuer la restructuration financière requises par la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*, R.A.V.Q. 1308.

---

---

**CE-2019-1991** Dépôt des listes de contrats requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) - **AP2019-642** (Ra-2160)

---

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte de :

- 1° la liste des contrats de 25 000 \$ et plus, sous forme de bons de commande et d'ententes pour le mois d'août 2019;

- 2° la liste des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$, émis à un même fournisseur, sous forme de bons de commande et d'ententes ou payés par la carte d'achat ou en atelier de facture décentralisé, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2019;

et demande que ces listes soient déposées au conseil de la ville, conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

---

**CE-2019-1992 Avis de modification numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec*, relatif à l'exploitation et aux honoraires de gestion des bibliothèques de la Ville de Québec, du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2023 (Dossier 53222) - AP2019-665 (CT-AP2019-665) — (Ra-2160)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° une dépense supplémentaire de 161 085 \$, exonérée de la TPS et de la TVQ, à l'entente entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec*, relative à l'exploitation et aux honoraires de gestion des bibliothèques de la Ville de Québec, du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2023, en vertu de la résolution CV-2019-0078 du 4 février 2019, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel;
- 2° le Service des finances à procéder au virement budgétaire requis.

---

Monsieur le maire Régis Labeaume arrive à la séance et il préside. Il est 10 h 35.

**CE-2019-1993 Entente intitulée *Accord de subvention* entre la Ville de Québec et *Sa Majesté la Reine du Chef du Canada*, représentée par le ministre du Patrimoine canadien, et modification de la fiche PTI 1921003-V pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2020 du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales - CU2019-062 (Ra-2160)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente intitulée *Accord de subvention* entre la Ville de Québec et *Sa Majesté la Reine du Chef du Canada*, représentée par le ministre du Patrimoine canadien, relative à l'octroi d'une aide financière au montant de 98 000 \$ aux fins de la réalisation d'un monument en hommage aux victimes du 29 janvier 2017, soit l'attentat perpétré au *Centre culturel islamique de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° conformément au décret 1003-2018 adopté par le gouvernement du Québec en date du 3 juillet 2018, d'autoriser la transmission d'une copie certifiée conforme de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, et ce, au plus tard 15 jours avant la date prévue pour la signature de ladite entente;
- 3° de confirmer que ladite entente respecte le dispositif du décret 1003-2018 adopté par le gouvernement du Québec en date du 3 juillet 2018;

- 4° de confirmer que ladite entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice des pouvoirs de la Ville de Québec relativement à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou de fourniture de services municipaux et, le cas échéant, que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;
  - 5° d'autoriser la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier de la Ville à signer ladite entente et la transmission par ce dernier d'une copie de l'entente signée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard 30 jours après la date de sa signature;
  - 6° de modifier la fiche PTI 1921003-V pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2020 du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales d'un montant de 98 000 \$.
- 

**CE-2019-1994 Entente intitulée *Accord de contribution* entre la Ville de Québec et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre du Patrimoine canadien, relative à l'intégration d'un *Parcours hommage – Collège François de Laval*, constitué de cinq oeuvres d'art public soulignant le 350<sup>e</sup> anniversaire de fondation du *Collège François-de-Laval*, et modification de la fiche PTI 1921003-V pour hausser le niveau de réalisation des années 2020 et 2021 du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales - CU2019-081 (Ra-2160)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente intitulée *Accord de contribution (M-30)* entre la Ville de Québec et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre du Patrimoine canadien, relative au *Parcours hommage – Collège François-de-Laval*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel, conditionnellement à l'obtention préalable du gouvernement du Québec d'un décret d'autorisation permettant la conclusion dudit accord de contribution, en conformité des dispositions de la *Loi sur le ministère du Conseil Exécutif* (RLRQ c M-30);
  - 2° à la suite de l'obtention du décret d'autorisation susmentionné, d'autoriser la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales à signer ladite entente;
  - 3° de modifier la fiche PTI 1921003-V pour hausser le niveau de réalisation du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales d'un montant de 220 000 \$ pour l'année 2020 et d'un montant de 100 000 \$ pour l'année 2021.
-

**CE-2019-1995 Dénomination d'un parc - District électoral des Monts - Arrondissement de Charlesbourg - CU2019-094 (Ra-2160)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de dénommer le parc identifié sur le plan joint au sommaire décisionnel :

- *Nations*, parc des.
- 

**CE-2019-1996 Dénomination d'un parc naturel - District électoral de Neufchâtel-Lebourgneuf - Arrondissement des Rivières - CU2019-095 (Ra-2160)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de dénommer le parc identifié sur le plan joint au sommaire décisionnel:

- *Rivière-du-Berger*, parc naturel de la.
- 

**CE-2019-1997 Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure des rues Chambalon et du Père-Marest, connu et désigné comme étant une partie des lots 4 632 084 et 4 632 085 du cadastre du Québec - Affectation au domaine public de ce même immeuble et ouverture d'une partie de l'emprise des rues Chambalon et du Père-Marest - Extinction et établissement d'une servitude en faveur de la Ville sur le lot 4 632 085 - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2019-066 (CT-2447563) — (Ra-2160)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° conditionnellement à l'acquisition, affecte au domaine public un immeuble situé en bordure des rues Chambalon et du Père-Marest, connu et désigné comme étant une partie des lots 4 632 084 et 4 632 085 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 2 648,7 mètres carrés;
- 2° conditionnellement à l'acquisition et à l'affectation au domaine public, ordonne l'ouverture des rues Chambalon et du Père-Marest, connues et désignées comme étant une partie des lots 4 632 084 et 4 632 085 du même cadastre, d'une superficie approximative de 2 648,7 mètres carrés;

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'acquérir, à des fins municipales, un immeuble situé en bordure des rues Chambalon et du Père-Marest, connu et désigné comme étant une partie des lots 4 632 084 et 4 632 085 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative totale de 2 648,7 mètres carrés, propriété de *Les Immeubles Jacques Robitaille inc.*, représentée par monsieur Jacques Robitaille;

- 2° d'autoriser l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc et d'égout en faveur de la Ville sur une partie du lot 4 632 085 du même cadastre, d'une superficie approximative de 513,7 mètres carrés, tel qu'illustré au plan préliminaire joint au sommaire décisionnel;
- 3° en contrepartie, d'autoriser l'extinction de la servitude d'égout et de passage établie en vertu d'un acte reçu par Me Jos A. Tremblay, notaire, et publié le 5 novembre 1971 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec, sous le numéro 705 503;

le tout en considération d'une soulte de 850 000 \$, plus les taxes applicables, en faveur de *Les Immeubles Jacques Robitaille inc.*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente et consentement à l'extinction et l'établissement d'une servitude jointe au sommaire décisionnel, et plus particulièrement à l'article 10 dudit document.

---

**CE-2019-1998 Prolongement des réseaux municipaux sous la rue de l'Etna entre la rue de l'Estacade et la route de l'Aéroport - District électoral de Val-Bélair - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - PA2019-140 (Ra-2160)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par 9332-8649 *Québec inc.*, comprenant notamment le prolongement des réseaux municipaux sur une longueur approximative de 45 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint au sommaire décisionnel, ainsi que selon des conditions conformes à l'entente entre les parties jointe audit sommaire;
- 2° d'autoriser 9332-8649 *Québec inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser 9332-8649 *Québec inc.* à transmettre pour approbation, au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, les plans et devis ainsi préparés, après avoir reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et 9332-8649 *Québec inc.*, relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe à ce même sommaire;
- 5° d'autoriser la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier de la Ville à signer ladite entente;
- 6° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2, et ses amendements;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession.



**CE-2019-1999 Appui de la Ville de Québec à la Municipalité des Cantons–Unis de Stoneham–et–Tewkesbury pour une demande d'aide financière au Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) - Raccordement à l'égout du secteur Vermont–sur–le–Lac - PA2019-145 (Ra-2160)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de confirmer à la Municipalité des Cantons–Unis de Stoneham–et–Tewkesbury l'appui de la Ville de Québec à soumettre le projet de raccordement à l'égout du secteur Vermont–sur–le–Lac, dans le cadre d'une demande d'aide financière au Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU).

---

**CE-2019-2000 Autorisation pour les deux demandes d'aide financière soumises au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du 2<sup>e</sup> appel à projets du Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP) - PA2019-147 (Ra-2160)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° le dépôt des deux demandes d'aide financière soumises, dans le cadre du 2<sup>e</sup> appel à projets du Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP);
  - 2° que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles du projet;
  - 3° la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement à agir dans la gestion du projet et la signature de tous les documents s'y rattachant.
- 

**CE-2019-2001 Autorisation pour une demande d'aide financière soumise au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre du deuxième appel à projets du programme Climat municipalités 2 - volet 1 - PA2019-149 (Ra-2160)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre du deuxième appel à projets du programme Climat municipalités 2 - volet 1;
  - 2° que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles du projet, soit 11 340 \$ en nature;
  - 3° la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement à agir dans la gestion du projet et la signature de tous les documents s'y rattachant.
-

**CE-2019-2002** Adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement à l'assujettissement de certains sites de bâtiments à valeur patrimoniale*, R.V.Q. 2814 - **PA2019-150 (Ra-2160)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement à l'assujettissement de certains sites de bâtiments à valeur patrimoniale*, R.V.Q. 2814.

---

Monsieur le maire Régis Labeaume quitte la séance. Il est 11 h 20.

Madame la conseillère Marie-Josée Savard préside la séance.

**CE-2019-2003** Protocole d'entente entre la Ville de Québec et la *Commission de la capitale nationale du Québec*, relatif aux activités de réduction des impacts de l'agrile et de remplacement des frênes à réaliser sur les propriétés de la *Commission de la capitale nationale du Québec* entre novembre 2019 et mars 2027 - **PQ2019-010 (Ra-2160)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Commission de la capitale nationale du Québec*, relative aux activités de réduction des impacts de l'agrile et de remplacement des frênes à réaliser sur les propriétés de la *Commission de la capitale nationale du Québec* entre novembre 2019 et mars 2027, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au protocole d'entente joint au sommaire décisionnel.

---

**CE-2019-2004** Dépôt de la liste des autorisations de dépenser accordées par un titulaire d'une délégation de dépenser pour le mois d'août 2019 - **AP2019-641 (Ra-2160)**

---

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenser accordées par un titulaire d'une délégation de dépenser, par l'entremise de la *demande d'achat*, ou payées par la *carte d'achat* ou l'*atelier de factures*, pour le mois d'août 2019, conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

---

**CE-2019-2005** Adjudication d'un contrat pour la construction du pavillon de services au parc du Buisson - Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge (Appel d'offres public 61283) - **AP2019-648** (CT-2451399) — (Ra-2160)

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Lévesque et Associés Construction inc.*, le contrat pour la construction du pavillon de services au parc du Buisson - Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, pour une somme de 675 499,61 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 61283 et à sa soumission du 9 octobre 2019.

**CE-2019-2006** Avis de modification numéro 5 relatif au contrat de services professionnels en architecture - Centre communautaire Saint-Roch avec espaces à bureaux, construction - Arrondissement de La Cité-Limoilou (BAT 2012–204) (Appel d'offres public VQ-48971) - **AP2019-652** (CT-2448420) — (Ra-2160)

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 95 205,21 \$, excluant les taxes, relative au contrat adjudgé au consortium *CCM2 + STGM architectes*, en vertu de la résolution CE-2016-2167 du 21 décembre 2016, pour des services professionnels en architecture dans le cadre du *Projet de construction avec espaces à bureaux du centre communautaire Saint-Roch* - Arrondissement de La Cité-Limoilou (BAT 2012–204), conformément à l'avis de modification numéro 5 joint au sommaire décisionnel.

**CE-2019-2007** Renouvellement d'un contrat de services professionnels - *Programme d'aide aux employés*, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 (Appel d'offres public VQ-47771) - **AP2019-676** (Ra-2160)

---

Il est résolu que le comité exécutif renouvelle le contrat pour les services professionnels - *Programme d'aide aux employés*, à *Groupe Renaud & Ass. inc.*, en vertu de la résolution CA-2015-0438 du 4 novembre 2015, et cédé à *Groupe Pro Santé inc.*, en vertu de la résolution CE-2015-2330 du 16 décembre 2015, et cédé à *Morneau Shepell ltd*, en vertu de la résolution CE-2018-0601 du 28 mars 2018, pour une période de 12 mois, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020, conformément à la demande publique de soumissions VQ-47771 et aux prix unitaires de sa soumission du 22 septembre 2015, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes.

**CE-2019-2008 Avis de modification numéro 4 relatif au contrat pour l'ajout de débitmètres - Phase II (PSP140200) - Arrondissements de La Haute-Saint-Charles, de La Cité-Limoilou, des Rivières, de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et de la Ville de L'Ancienne-Lorette (VQ-48264) - AP2019-690 (CT-2450143) — (Ra-2160)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 213 309,22 \$, excluant les taxes, au contrat adjugé à *Les Constructions Bé-Con inc.*, en vertu de la résolution CE-2016-0722 du 4 mai 2016, dans le cadre du contrat pour l'ajout de débitmètres - Phase II (PSP140200) - Arrondissements de La Haute-Saint-Charles, de La Cité-Limoilou, des Rivières, de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et de la Ville de L'Ancienne-Lorette, conformément à l'avis de modification numéro 4 joint au sommaire décisionnel.

---

**CE-2019-2009 Renouvellement des contrats pour l'acquisition de camions à long terme - Lots 2 et 3 (VQ-47834) - AP2019-698 (Ra-2160)**

---

Il est résolu que le comité exécutif renouvelle les contrats relatifs à l'acquisition de camions à long terme, adjugés à *Camions Freightliner Québec inc.*, pour les lots 2 et 3, de la date de renouvellement au 31 décembre 2020, conformément aux conditions prévues à l'appel d'offres public VQ-47834 et selon les prix unitaires de sa soumission du 25 novembre 2015.

---

**CE-2019-2010 Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour l'exécution du programme de réhabilitation des infrastructures de surface 2019 - Lot 2 (PSU190143) (Appel d'offres public 53581) - AP2019-699 (CT-2450592) — (Ra-2160)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 104 774 \$, excluant les taxes, au contrat adjugé à *P.E. Pageau inc.*, en vertu de la résolution CE-2019-1002 du 29 mai 2019, dans le cadre du contrat pour l'exécution du programme de réhabilitation des infrastructures de surface 2019 - Lot 2 (PSU190143), conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

---

**CE-2019-2011 Répertoire - Service de remorquage de véhicules lors des opérations de déneigement de nuit et du nettoyage printanier - Lots 1 et 2 - Saison 2019-2020 (Appel d'offres public 61566) - AP2019-701 (Ra-2160)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve le répertoire de fournisseurs conformes pour effectuer le service de remorquage de véhicules lors des opérations de déneigement de nuit - Lot 1 - Saison 2019-2020;

- 2° approuve le répertoire de fournisseurs conformes pour effectuer le service de remorquage de véhicules lors des opérations du nettoyage printanier - Lot 2 - Saison 2020;
- 3° autorise le *Processus de l'entretien des voies de circulation*, sous la responsabilité de la direction de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, à y recourir selon les besoins et suivant l'ordre croissant des tarifs horaires soumissionnés dans chaque lot, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes.
- 

**CE-2019-2012 Résiliation de la portion non complétée du contrat pour l'aménagement de sentiers de vélo de montagne - Parc naturel du Mont-Bélair (Appel d'offres public 60724) - AP2019-708 (Ra-2160)**

---

Il est résolu que le comité exécutif résilie, sous réserve des autres recours de la Ville, la portion non complétée du contrat pour l'aménagement de sentiers de vélo de montagne, Parc naturel du Mont-Bélair, adjugé à *Vallerex inc.*, en vertu de la résolution CE-2019-1183 du 19 juin 2019.

---

**CE-2019-2013 Versement d'une bourse - Prix Ville de Québec 2019 - CU2019-098 (CT-2452175) — (Ra-2160)**

---

Il est résolu que le comité exécutif verse une bourse de 5 000 \$ à un (ou plusieurs) organisme(s) dont le nom ne peut être divulgué avant le 25 novembre 2019, date de la remise des *Prix d'excellence des arts et de la culture*.

---

**CE-2019-2014 Subventions aux regroupements de gens d'affaires dans le cadre du Programme de subvention pour les projets des regroupements de gens d'affaires et de dynamisation des sociétés de développement commercial - Volet 1 : Soutien aux projets d'animation urbaine des regroupements de gens d'affaires - DE2019-272 (CT-DE2019-272) — (Ra-2160)**

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier potentiel dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Elle quitte la séance à 11 h 34.

Monsieur le conseiller Rémy Normand préside la séance.

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve une somme maximale de 61 736 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour le soutien aux projets s'inscrivant dans le *Plan Commerce 2017-2020*;
  - 2° verse les subventions indiquées dans le tableau synthèse joint au sommaire décisionnel, à chacun des regroupements de gens d'affaires identifiés, conditionnellement au respect par ces derniers des engagements et obligations du *Programme de subvention pour les projets des regroupements de gens d'affaires et de dynamisation des sociétés de développement commercial - Volet 1 : Soutien aux projets d'animation urbaine des regroupement de gens d'affaires*.
- 

Madame la conseillère Marie-Josée Savard revient à la séance et elle préside. Il est 11 h 35.

**CE-2019-2015 Subventions aux regroupements de gens d'affaires dans le cadre du Programme de soutien financier aux sociétés de développement commercial - DE2019-273 (CT-DE2019-273) — (Ra-2160)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve une somme maximale de 100 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour le soutien aux projets s'inscrivant dans le *Plan Commerce 2017-2020*;
  - 2° verse une subvention de 50 000 \$ à la *Société de développement commercial 3<sup>e</sup> Avenue, Limoilou*, afin de la soutenir dans ses activités de fonctionnement;
  - 3° verse une subvention de 50 000 \$ à la *Société de développement commercial de Maguire*, afin de la soutenir dans ses activités de fonctionnement.
- 

**CE-2019-2016 Subvention à la Société de développement commercial du Vieux-Québec, dans le cadre du Programme de subvention pour les projets des regroupements de gens d'affaires et de dynamisation des sociétés de développement commercial - Volet 3 : Soutien à la dynamisation des sociétés de développement commercial - DE2019-285 (CT-2451967) — (Ra-2160)**

---

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 26 700 \$ à la *Société de développement commercial du Vieux-Québec*, dans le cadre du *Programme de subvention pour les projets des regroupements de gens d'affaires et de dynamisation des sociétés de développement commercial - Volet 3 : Soutien à la dynamisation des sociétés de développement commercial*.

---

**CE-2019-2017 Subventions dans le cadre du Programme de soutien à l'amélioration des propriétés des organismes à but non lucratif reconnus - LS2019-361 (CT-2451380) — (Ra-2160)**

---

Il est résolu que le comité exécutif verse sept subventions dans le cadre du Programme de soutien à l'amélioration des propriétés des organismes à but non lucratif reconnus, pour un montant maximal de 126 203 \$, selon les modalités prévues au Programme et la validation de la reddition de comptes exigée, aux organismes suivants :

- *Gîte Jeunesse inc.* : 10 541 \$;
  - *Centre de crise de Québec* : 24 337 \$;
  - *Le Pignon bleu - La maison pour grandir* : 20 558 \$;
  - *Maison Richelieu Hébergement Jeunesse inc.* : 8 922 \$;
  - *Café rencontre du centre-ville (Québec) inc.* : 11 388 \$;
  - *Le Partage des Laurentides inc.* : 14 349 \$;
  - *La Maison des Entreprises de Coeur, Coopérative de services* : 36 108 \$.
- 

**CE-2019-2018 Subvention à l'Office municipal d'habitation de Québec, pour un projet d'accompagnement adapté aux besoins des personnes immigrantes - LS2019-395 (CT-2451014) — (Ra-2160)**

---

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 28 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Québec, pour un projet d'accompagnement adapté aux besoins des personnes immigrantes.

---

**CE-2019-2019 Subvention à la Fondation Monique-Fitz-Back pour le projet Apprendre à vivre ensemble à l'école - LS2019-404 (CT-2451982) — (Ra-2160)**

---

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention d'un montant maximal de 5 000 \$ à la Fondation Monique-Fitz-Back pour le projet Apprendre à vivre ensemble à l'école.

---

**CE-2019-2020 Ordonnance numéro O-146 concernant des modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau artériel relativement au chemin Sainte-Foy à l'intersection de l'avenue Brown - Arrondissement de La Cité-Limoilou - [TM2019-249](#) (Ra-2160)**

---

Il est résolu que le comité exécutif adopte l'ordonnance numéro O-146 concernant la circulation sur le chemin Sainte-Foy à l'intersection de l'avenue Brown, relative au Règlement R.V.Q. 2111, jointe au sommaire décisionnel.

**CE-2019-2021 Travaux de déviation temporaire des voies de circulation sur le boulevard Henri-Bourassa entre la 18<sup>e</sup> Rue et la 24<sup>e</sup> Rue / Travaux nocturnes - [TM2019-255](#) (Ra-2160)**

---

Il est résolu que le comité exécutif adopte, conformément aux dispositions du *Règlement sur le bruit* R.V.Q. 978, le contenu de l'ordonnance jointe au sommaire décisionnel, concernant le bruit dans le cadre des travaux de déviation temporaire des voies de circulation sur le boulevard Henri-Bourassa entre la 18<sup>e</sup> Rue et la 24<sup>e</sup> Rue.

**CE-2019-2022 Approbation des procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 28, 30 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 2019**

---

Il est résolu que le comité exécutif approuve les procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 28, 30 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 2019, tels que rédigés.

**CE-2019-2023 Mesure disciplinaire à l'endroit d'un employé manuel de la Division de l'entretien des réseaux locaux de la direction des Arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles, responsable de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout - [RH2019-1004](#) (Ra-2160)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve le rapport disciplinaire numéro RH2019-1004 concernant la suspension sans solde de deux journées de travail d'un employé manuel de la Division de l'entretien des réseaux locaux de la direction des Arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles, responsable de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout;
- 2° demande au directeur des Arrondissements des Rivières et de La Haute-



Saint-Charles, monsieur Patrick Bastien, de transmettre une lettre à l'employé mentionnant les faits qui lui sont reprochés, l'informant de la décision du comité exécutif et lui demandant d'apporter les correctifs appropriés, à défaut de quoi, il pourrait s'exposer à des mesures disciplinaires plus sévères.

---

**CE-2019-2024** Abolition d'un poste de technicien-coordonnateur en architecture, classe 6, et création d'un poste d'architecte, classe 5, à la Division des programmes fonctionnels et techniques des espaces du Service de la gestion des immeubles - **RH2019-978** (CT-RH2019-978) — (Ra-2160)

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° abolisse un poste de technicien-coordonnateur en architecture (F714), classe 6 (poste no 41373) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA)*, à la Division des programmes fonctionnels et techniques des espaces du Service de la gestion des immeubles;
  - 2° crée un poste d'architecte (P511), classe 5 (poste no 45341) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Alliance des professionnels et professionnelles de la Ville de Québec*, à la Division des programmes fonctionnels et techniques des espaces du Service de la gestion des immeubles.
- 

**CE-2019-2025** Nomination de madame Joanie Bernier (ID. 032962) à titre de responsable d'équipements par intérim à la Section du secteur aquatique de la Division du secteur aquatique et des sports du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire - **RH2019-994** (CT-RH2019-994) — (Ra-2160)

---

Il est résolu que le comité exécutif nomme madame Joanie Bernier (ID. 032962), employée permanente, à titre de responsable d'équipements (D423) par intérim, classe 5 (poste no 45348), à la Section du secteur aquatique de la Division du secteur aquatique et des sports du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, avec effet rétroactif au 21 octobre 2019, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

---

**CE-2019-2026** **Mesure disciplinaire à l'endroit d'un employé de la brigade scolaire de la Division de la prévention et de la sécurité communautaire de la direction des arrondissements de Beauport et de Charlesbourg, responsable de la prévention et de la qualité du milieu - RH2019-995 (Ra-2160)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve le rapport disciplinaire numéro RH2019-995 concernant la suspension sans solde de deux jours ouvrables d'un employé de la brigade scolaire de la Division de la prévention et de la sécurité communautaire de la direction des arrondissements de Beauport et de Charlesbourg, responsable de la prévention et de la qualité du milieu;
  - 2° demande à la directrice des Arrondissements de Beauport et de Charlesbourg, madame Marie-Pierre Raymond, de transmettre une lettre à l'employé mentionnant les faits qui lui sont reprochés, l'informant de la décision du comité exécutif et lui demandant d'apporter les correctifs appropriés, à défaut de quoi, il pourrait s'exposer à des mesures disciplinaires plus sévères.
- 

**CE-2019-2027** **Création d'un poste de technicien-analyste en informatique, classe 6, à la Section de l'exploitation et de la relation d'affaires - sécurité publique, affaires juridiques et greffes de la Division de l'exploitation et de la relation d'affaires B du Service des technologies de l'information et nomination de monsieur Louis Gendreau (ID. 172238) - RH2019-997 (CT-RH2019-997) — (Ra-2160)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° crée un poste de technicien-analyste en informatique (F715), classe 6 (poste no 45357) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA)*, à la Section de l'exploitation et de la relation d'affaires - sécurité publique, affaires juridiques et greffes de la Division de l'exploitation et de la relation d'affaires B du Service des technologies de l'information;
  - 2° nomme monsieur Louis Gendreau (ID. 172238), en qualité d'employé régulier, à l'emploi de technicien-analyste en informatique (F715), classe 6 (poste no 45357), à la Section de l'exploitation et de la relation d'affaires - sécurité publique, affaires juridiques et greffes de la Division de l'exploitation et de la relation d'affaires B du Service des technologies de l'information, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.
-

La séance est levée à 11 h 40

---

Régis Labeaume  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier

Marie-Josée Savard  
Vice-présidente

Rémy Normand  
Vice-président

SO/ad